



Delegation d'assurance et vente liée

Par **Mathieuw**, le **19/11/2008** à **00:01**

Bonjournnous sommes actuellement en recherche d'un crédit pour acheter une maison. Nous avons eu une offre de la Banque populaire à 5.40 au lieu de 5.55 avec une assurance relativement chère au vu du fait que nous sommes tout les deux jeunes et en bonne santé.rnJ'ai dit à la banque que j'étais ok pour le crédit mais avec une autre assurance - chère et la réponse de celle ci est: dans ce cas nous ne pouvons faire un taux préférentiel. Cela ressemble à de la vente liée non? mais suis je en moyen de refuser?

Par **Tisuisse**, le **19/11/2008** à **07:50**

Vous avez effectivement le libre choix de votre assurance mais, et comme le dit à juste titre votre banque, vous ne pourrez plus bénéficier d'un taux et d'un tarif préférentiel. Ce que vous pourriez faire c'est d'essayer plutôt de négocier sur le taux de l'assurance que vous propose votre banque, mais ce n'est pas gagné d'avance car le taux de crédit + l'assurance liée forment un pack global et complet. M'est avis que la proposition de votre banque n'est pas malhonnête et que, en cas de pépin, vous avez tout à gagner de conserver ce pack.